

Note de présentation brève et synthétique – compte administratif 2023 de la Commune de Salies-de-Béarn

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le contexte d'exécution du budget 2023

L'année 2023 a vu se poursuivre la séquence difficile que connaissent les collectivités et plus largement les différents acteurs de la vie économique et les ménages : crise sanitaire, guerres, inflation.

L'inflation, pour l'année 2023, est estimée à 5,7 %.

L'exercice 2023 prend également en compte des éléments spécifiques à la commune tels que l'impact en fonctionnement de la création du poste Cartes d'identité et passeports, la nécessité d'entretenir la voirie communale, la mise en place de la tarification à 1 € pour la cantine scolaire et en investissement, des travaux d'aménagement du jardin public, de la base de loisirs de Mosquéros et de la signalétique des cimetières, l'acquisition de cuves à eau, la mise aux normes du chauffage et de la climatisation à la salle des congrès Jean Monnet. L'aboutissement de certains projets communaux ont aussi permis de générer des recettes supplémentaires pour la commune comme la location des bâtiments de l'espace culturel Lucien Basse-Cathalinat.

Dans ce contexte, les priorités du budget 2023 ont pu être tenues et notamment :

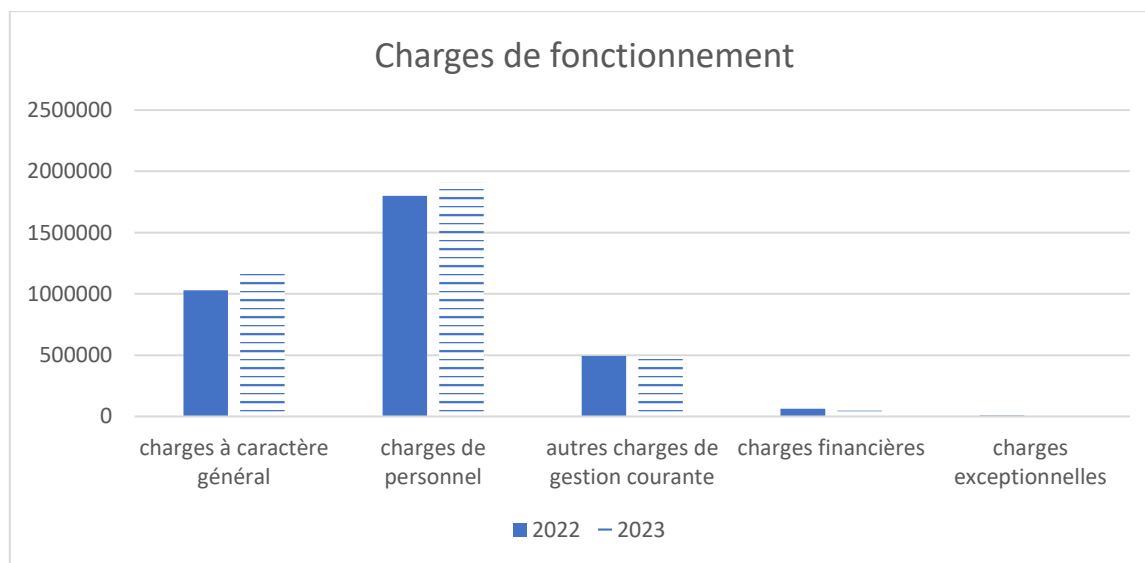
- La réduction de la consommation énergétique des bâtiments,
- La sécurité,
- L'activité touristique et thermique,
- L'enseignement et la jeunesse
- La préservation de l'environnement.

La structure du compte administratif 2023

La section de fonctionnement

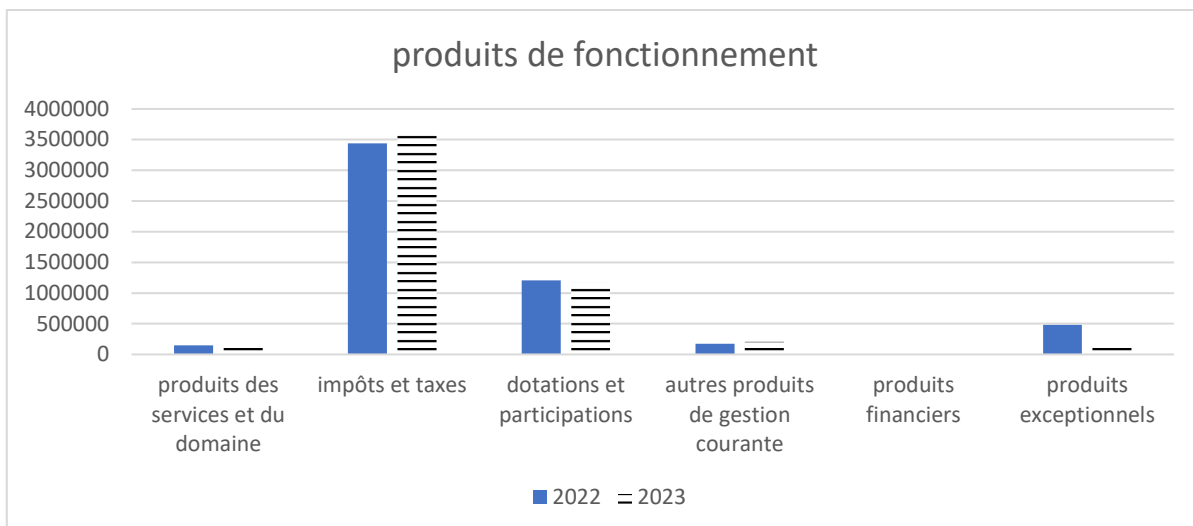
La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité. Elle a évolué de 6.73 % par rapport à l'année précédente. Ce sont essentiellement les charges à caractère général et les charges de personnel qui sont en progression en raison de l'inflation d'une part et de la revalorisation du point d'indice d'autre part.

2



L'évolution des charges à caractère général (fournitures électricité, gaz, alimentation...) a été limitée grâce aux efforts de rationalisation des usages. Les charges de personnel ont progressé notamment en raison de la hausse du point d'indice. Les charges financières sont en baisse car la collectivité n'a pas contracté de nouvel emprunt.

Au 31 décembre, les effectifs de la collectivité sont à 43 équivalent temps plein. Ils sont donc stables par rapport à l'année écoulée.



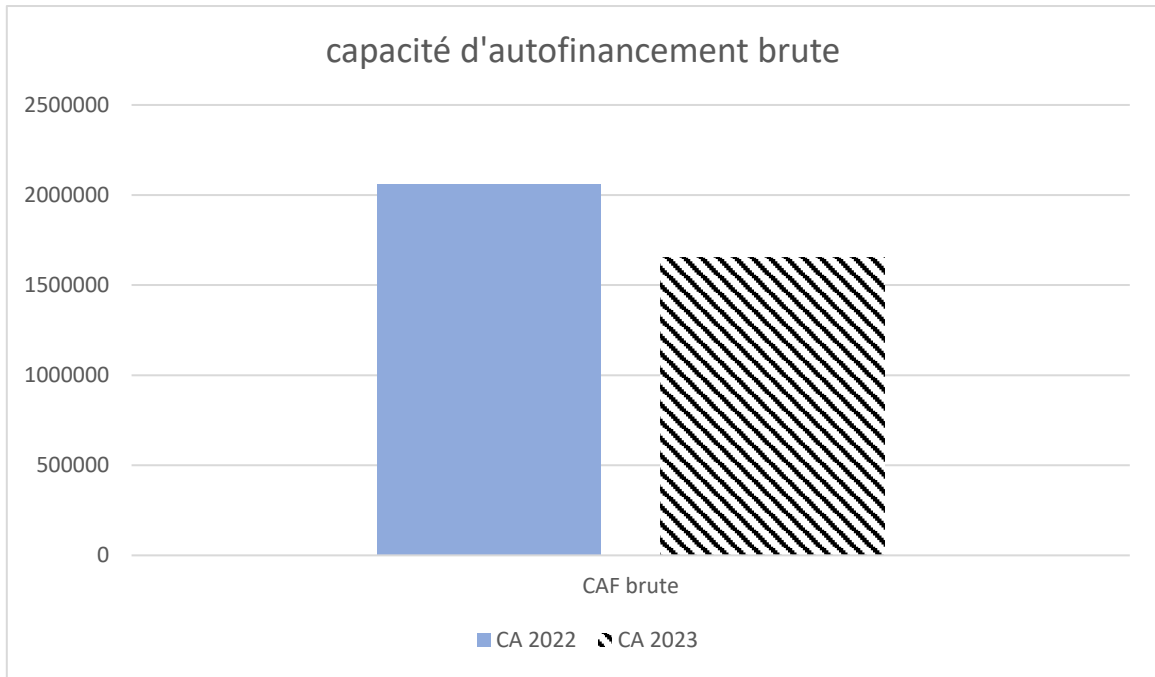
L'évolution des impôts et taxes s'explique cette année par l'importance de la revalorisation des bases d'imposition (plus de 7%). La municipalité a choisi de ne pas faire évoluer les taux, afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages Les taux s'établissent donc à :

TAXE	2022	2023
<i>Foncier bâti</i>	28.37 %	28.37 %
<i>Foncier non bâti</i>	32.64 %	32.64 %
<i>Habitation résidences secondaires</i>	19.32 %	19.32 %

Les dotations sont en légère baisse cette année en raison de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement et du FCTVA.

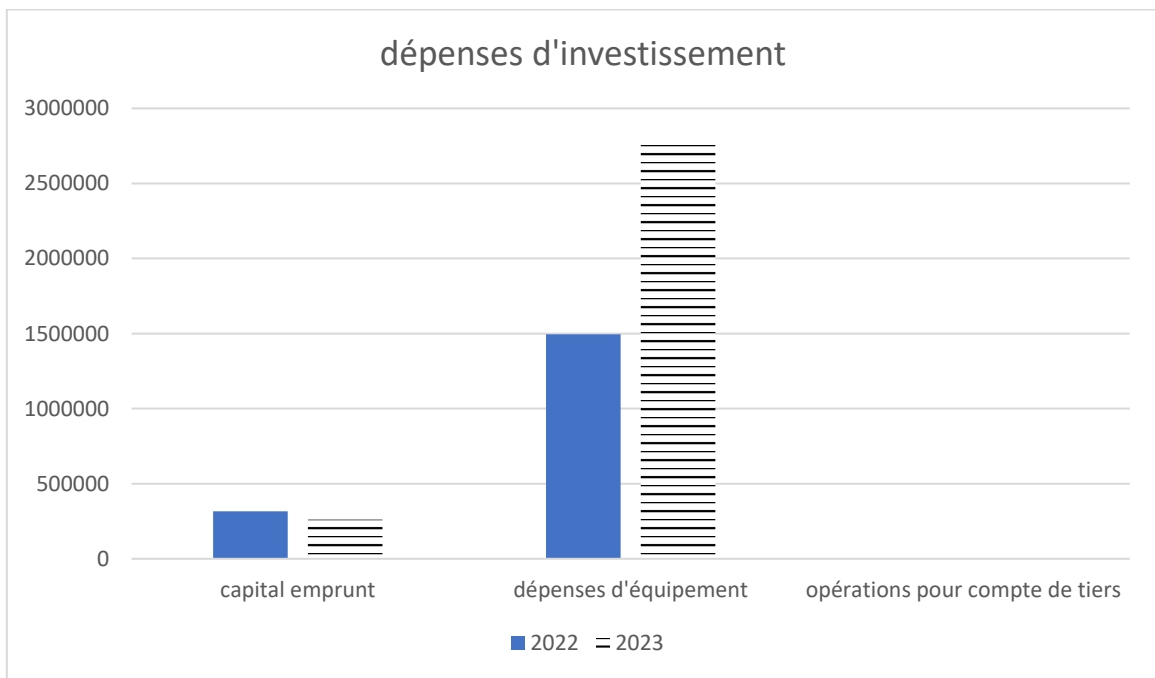
La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute mesure l'épargne que la collectivité arrive à dégager pour financer ses projets d'investissement.



Le niveau de l'autofinancement brut se détériore (-19.63%) sous l'effet d'une hausse des charges réelles de fonctionnement à un rythme plus élevé que les produits de même nature due à l'inflation. Il reste cependant au-dessus du niveau de 2020, ce qui est un niveau satisfaisant.

La section d'investissement



Dans le cadre des travaux de voirie de l'année, les rues de Salies-de-Béarn, qui représentent un peu moins de 100 km, continuent de faire l'objet, année après année, d'aménagement de revêtement afin de permettre une circulation plus sécurisée, pour un budget de 240 000 €.

Afin de renouveler et d'améliorer son parc de véhicule et matériel, la Commune a acheté un véhicule Boxer d'occasion pour notre électricien (24 442.76 € TTC) et un tracteur épaveuse (134 098.50 € TTC) ainsi que 2 cuves de 10 000L pour récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts municipaux.

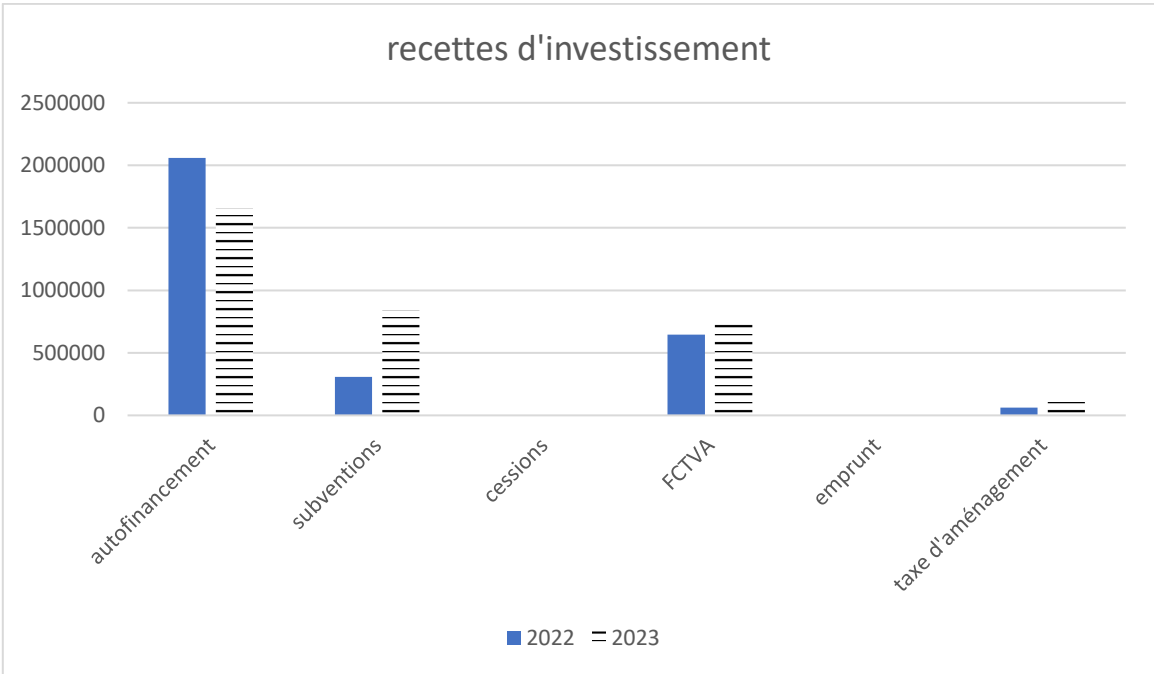
La fibre ainsi qu'un nouveau système de téléphonie numérique plus pratique, rapide et efficace est opérationnel à la Mairie.

La Commune poursuit également son programme d'installation de caméras de vidéo protection qui couvre à présent le centre culturel Lucien Basse-Cathalinat, le jardin du Rooy, la rue de la Tannerie et le Jardin Public.

L'entretien et la mise aux normes des bâtiments publics continue avec notamment le chauffage et la climatisation de la salle des congrès Jean Monnet (études + travaux 166 863.31 € TTC), la toiture de la sacristie de l'église St Martin (22 768.80 €), les balcons extérieurs et les cheneaux du Chalet (42 180 €), la réhabilitation du skate Park et du city stade à la base de loisirs de Mosquéros (46 335.64 €).

L'aménagement complet du Jardin Public avec le ravalement du kiosque, le pavage du parvis des Thermes en pierre d'Arudy et l'ajout de nouvelles surfaces et plantations a été réalisé pour un montant de 1 133 123.98 €.

Les recettes d'investissement sont présentées dans le graphique ci-après. Il est à noter qu'il y a un décalage entre la réalisation d'un projet et l'encaissement des subventions. En effet, elles sont perçues en grande majorité une fois les factures acquittées.



Le montant des subventions perçues pour 2023 est de 839 969.58 € essentiellement pour la voirie (4.81%), la réhabilitation du cinéma le Saleys (42.80%), l'aménagement du jardin Public (50.51%) et autres (1.88%) ; le montant de la taxe d'aménagement est de 137 863.020 € grâce notamment aux opérations d'urbanisme de France Thermes et le montant du FCTVA est de 723 820.12 €.

L'endettement

Au 1^{er} janvier 2023, la dette de la collectivité s'élève à 2 756 382 € pour 6 emprunts en cours. Sa capacité de désendettement (encours/CAF brute) est de 1.5 ans (limite à ne pas dépasser : 12 ans).

L'encours de la dette est en baisse depuis 5 années. Il est ainsi passé de 5 511 327.87 € en 2020 au niveau actuel.

Le montant des annuités (hors prêts relais) représente 5.78 % des recettes réelles de fonctionnement.

Pour 2023, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit.

6

La présentation consolidée

En plus de son budget général, la collectivité a 2 budgets annexes qui ont pour objet de suivre des services particuliers.

Présentés de manière consolidée, les comptes administratifs des budgets de la collectivité permettent d'avoir une vision plus complète de sa situation financière.

2023	Fonctionnement	Investissement
Budget général		
dépenses	3 916 439.55	3 031 915.88
recettes	5 344 258.23	5 070 371.73
Budget assainissement		
dépenses	57 253.58	422 296.11
recettes	293 595.32	153 799.70
Budget lotissement	0	0
TOTAL GENERAL DEPENSES	3 973 693.13	3 454 211.99
TOTAL GENERAL RECETTES	5 637 853.55	5 224 171.43

Les dépenses de la section d'investissement du budget annexe Assainissement sont constituée par le remboursement du capital de l'emprunt, du report du déficit d'investissement 2022 et des études liées à l'élaboration du nouveau schéma directeur d'assainissement.

Il n'y a pas de mouvements encore enregistré sur le budget lotissement, l'ensemble des études seront transférées du budget principal au budget lotissement en 2024.